

Admission et inscription

DEUX ÉTAPES IMPORTANTES

pour débiter votre parcours à l'École du Barreau

Étape 1 : Demande d'admission

Pour être admise, la personne doit remplir le formulaire en ligne et respecter plusieurs conditions. Son dossier sera ensuite étudié par le Comité d'accès à la profession.

Étape 2 : Demande d'inscription

Une fois admise, la personne doit remplir le formulaire en ligne et effectuer ses choix pour son parcours à l'École.

➤ **UNE SEULE PÉRIODE D'ADMISSION :**
17 mars au 20 juin 2025

➤ **DEUX PÉRIODES D'INSCRIPTION :**

Session d'automne 2025 : 7 avril au 4 juillet 2025

(au-delà de cette date, il ne sera plus possible de s'inscrire à la session d'automne 2025)

Session d'hiver 2026 : 7 avril au 7 novembre 2025

17 mars au 20 juin 2025

Période d'admission

7 avril au 4 juillet 2025

Période d'inscription

Session d'automne 2025

7 avril au 7 novembre 2025

Période d'inscription

Session d'hiver 2026



Aucune demande hors délai ne sera acceptée.

Pour tous les détails sur l'admission et l'inscription,

[cliquez ici.](#)